

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1170

15 juin 2009

SOMMAIRE

Ameras S.A.	56146	Les Vérandas 4 Saisons de Lux.E SA	56148
Ardath S.A.	56135	MainFirst	56131
Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l.	56144	Mega Europe Finance	56116
Bech S.A.	56129	Melbury Park Capital S.à r.l.	56136
Brightwell Finance S.à r.l.	56126	Monroe S.A.	56126
Capitel S.A.	56148	Monterey Holdings I Sàrl	56138
Capitel S.A.	56147	N.T.M. S.A.	56148
C.C.W. Sàrl	56114	Parfinimmo S.A.	56137
CDC International S.à r.l.	56126	Parfinimmo S.A.	56147
Centre Cyberentreprises Européen S.A.	56148	Permal Long Funds	56147
Confectionary Investment Cie S.à r.l.	56149	RE German Small Properties Two S.à r.l.	56114
DLXH S.à r.l.	56115	RE Mosse Zentrum General Partners S.à r.l.	56115
Dom S.A.	56116	RE Mosse Zentrum S.à r.l.	56115
Drack SPF S.A., société de gestion de pa- trimoine familial (SPF)	56160	Résidence	56145
Dunois Properties S.A.	56117	Rheinpark S.à r.l.	56160
Effeta S.A.	56137	Rock Acquisitions	56114
Embaquattro S.A.	56145	ROLLINGER Chauffage/Sanitaire	56157
European Financing Partners S.A.	56114	SES Astra	56127
Federale Advisory S.A.	56143	SES Astra Services Europe S.A.	56127
Finathem Europe	56146	S.G.S. Invest S.A.	56144
Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.	56122	The Bank of New York (Luxembourg) S.A.	56124
G&P Invest Sicav	56148	The Bank of New York Mellon (Luxem- bourg) S.A.	56124
Great Rock Mountain S.A.	56154	Ufilug S.A.	56133
H&F Sensor Lux 2 S.à r.l.	56121	Vistec Electron Beam Holdings S.à r.l. ...	56135
I.H.S.A.N. Holding Co.	56144	Vistec Lithography Holdings S.à r.l.	56135
ING REEOF Soparfi A S.à r.l.	56127	WP X LuxCo S.à r.l.	56157
Inter-Re S.A.	56115		
LDV Ocean S.à r.l.	56156		

Rock Acquisitions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.282.

Les comptes annuels rectifiés au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
ANNULE ET REMPLACE les comptes annuels au 11 juin 2007, enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2008, avec les références CR/03124, et qui ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008 sous le N° L080084447.04 qui avaient été publiés au Mémorial C N° 1607 du 1^{er} juillet 2008 sous la référence 77101.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rock Acquisitions
SGG S.A.
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2009066464/16.

(090078081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

European Financing Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 101.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Financing Partners S.A.
SGG S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009066465/13.

(090078083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

C.C.W. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 66.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009066467/10.

(090078085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

RE German Small Properties Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 118.715.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

RE German Small Properties Two S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009066475/15.

(090078051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

RE Mosse Zentrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 115.578.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

RE Mosse Zentrum S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009066477/15.

(090078050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

RE Mosse Zentrum General Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 115.579.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

RE Mosse Zentrum General Partners S.à r.l.
Mutua (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009066478/15.

(090078049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

DLXH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 108.943.

Le bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

DLXH S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009066482/15.

(090078047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Inter-Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.003.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 14 avril 2009

Cinquième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Olivier LESPAGNOL, demeurant 20, rue des Trente Jours, F-57070 Metz comme Administrateur avec effet au 1^{er} juillet 2008. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

L'Assemblée accepte la démission de M. François TIBAUDO comme Administrateur avec effet au 30 mars 2009 et ne souhaite pas le remplacer. Par conséquent, le Conseil d'Administration sera composé que de 3 membres.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PricewaterhouseCoopers sàrl

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2009.

Pour la société INTER RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009066782/23.

(090078283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Dom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 57.472.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 5 mai 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Sébastien GRAVIERE
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009066760/21.

(090078640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Mega Europe Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.228.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2008

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009066759/19.

(090078891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Dunois Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.284.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 57.147,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 mai 2009.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DUNOIS PROPERTIES S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- avoir un établissement commercial ouvert au public;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante mille euros (€ 60.000,-), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le premier alinéa du présent article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation. Une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de

communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société soit par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins, soit par l'administrateur unique.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mai à 12.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société "GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.", préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante mille euros (€ 60.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

56121

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à deux (2) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Alain DRIANCOURT, administrateur de sociétés, né à Paris (France) le 9 décembre 1949, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 3, 3 Cours de Rive, C.P. 3177.

b) Madame Nidia PEREIRA DE SOUSA RUIVO, administrateur de sociétés, née à Sines (Portugal) le 22 janvier 1945, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 3, 3 Cours de Rive, C.P. 3177.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2015.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- La société "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 88.567.

Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2015.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 mai 2009. Relation: CAP/2009/1719. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009067855/236/243.

(090079832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

H&F Sensor Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 144.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.978.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 mars 2009 que Monsieur Benoît Chapellier a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 24 mars 2009 et que Monsieur Harald CHARBON, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommé en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 25 mars 2009.

A compter du 25 mars 2009, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Blake KLEINMAN, gérant A,
- Luca GALLINELLI, gérant B,
- Harald CHARBON, gérant B.

De plus, toujours en date du 24 mars 2009, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société avec effet au 1^{er} août 2008 du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

En outre, Luca Gallinelli, gérant B de la Société a changé d'adresse et demeure dorénavant au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.
Pour H&F Sensor Lux 2 S.à r.l.
SGG S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009067186/27.

(090078694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.440.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Aurélie Brignola, professionally residing in Luxembourg, acting as attorney of the company "Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.", having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. B 131.440), pursuant to a resolution of the Sole Director passed on April 28, 2009 the minutes of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I.

The company "Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A." (hereinafter the "Company") was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 11, 2007. The Articles of Incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 19, 2009.

II.

The Company has presently a fully subscribed and paid-in capital of seven million one hundred thousand Euro (€ 7,100,000.-) divided into seven hundred ten thousand (710,000) shares with a nominal value of ten Euro (€10.-) per share, all of which have been fully paid up in cash.

Article 5, paragraph 2 of the Articles of Incorporation sets the authorised share capital of the Company at twenty million Euro (€ 20,000,000.-) divided into two million (2,000,000) shares with a nominal value of ten Euro (€10.-) per share, whereas Article 6, paragraphs 2 and 3 states that:

"Furthermore the board of directors of the Company is authorised and instructed to issue future shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the present Articles of Incorporation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors is further authorised and instructed to determine the conditions of any such subscription.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law."

III.

Pursuant to the above-mentioned resolution of the Sole Director dated April 28, 2009, the Sole Director has obtained and accepted the subscription by Templeton International Inc of seventy-five thousand (75,000) shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) per share.

These new shares have been fully paid up in cash.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by presentation of the supporting documents.

It has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it, that the amount of seven hundred fifty thousand Euro (€ 750,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

IV.

As a consequence of such increase of capital, paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The issued capital of the Company is set at seven million eight hundred fifty thousand Euro (€ 7,850,000.-) divided into seven hundred eighty-five thousand (785,000) shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) per share."

WHEREOF and in faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mlle. Aurélie Brignola, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme "Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.", ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. B 131.440),

en vertu de la résolution de l'administrateur unique en date du 28 avril 2009, dont le procès-verbal restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.

La société "Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A." (ci-après la "Société") fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 mars 2009.

II.

La Société a actuellement un capital souscrit et libéré de sept millions cent mille Euro (€ 7.100.000.-) divisé en sept cent dix mille (710.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (€ 10.-) par action, libérées entièrement en espèces.

L'article 5, alinéa 2, des statuts décide que le capital autorisé de la Société est fixé à vingt millions d'Euro (€ 20.000.000.-) divisé en deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix Euro (€ 10.-) par action, alors que l'article 6, alinéas 2 et 3 stipule que:

"En outre, le conseil d'administration de la Société est en droit et chargé d'émettre des actions futures à concurrence de la totalité du capital autorisé en une fois ou en tranches successives à sa discrétion, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication des présents Statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ceci, par décision d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions pour ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article 5 des Statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute mesure nécessaire afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la loi."

III.

En exécution de la résolution de l'administrateur unique précitée prise en date du 28 avril 2009, l'administrateur unique de la Société a obtenu et accepté la souscription par Templeton International Inc. de soixante-quinze mille (75.000) actions de la société d'une valeur nominale de dix Euro (€ 10.-) par action.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par la présentation des pièces justificatives.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant total de sept cent cinquante mille Euro (€ 750,000.-) est désormais à la libre disposition de la Société.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept millions huit cent cinquante mille Euro (€ 7.850.000.-) divisé en sept cent quatre-vingt-cinq mille (785.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (€ 10.-) par action."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Brignola et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009, LAC/2009/18558. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009067697/5770/114.

(090079464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

**The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. The Bank of New York (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 67.654.

In the year two thousand nine, on the eighteenth day of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "The Bank of New York (Luxembourg) S.A.", a société anonyme, having its registered office at Senningerberg, 1A, Hoehenhof, trade register Luxembourg section B number 67.654, incorporated by deed dated on December 15th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 65 of February 3rd, 1999; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed on April 17th, 2008 published in the Memorial C number 1349 of June 2nd, 2008.

The meeting is presided by Ms Claudia Vago, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Flora Gibert, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100,274 shares, representing the whole capital of the Corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Change of the company name to "The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A." with effect from 29 May 2009.

2. - Amendment of Article one of the Articles of Incorporation to reflect the company name change.

3. - Amendment of Article six of the Articles of Incorporation to change the reference made to Article twenty-three by a reference to Article twenty-two.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the name of the company and to amend the first article of incorporation as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A."."

The Meeting also decides to amend the name of the company's branches in Belgium and Italy.

These amendments will be effective from the 29th of May 2009.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 6 of the articles of incorporation to change the reference made to Article twenty-three by a reference to Article twenty-two.

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "The Bank of New York (Luxembourg) S.A.", ayant son siège social à Senningerberg, 1A Hoehenhof, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.654, constituée suivant acte reçu le 15 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 65 du 3 février 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 17 avril 2008 publié au Mémorial C numéro 1349 du 2 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Claudia Vago, demeurant professionnellement Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100.274 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Modification de la dénomination sociale en The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A avec effet au 29 mai 2009.

2.- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

3. - Modification de l'article 6 des statuts afin de remplacer la référence à l'article 23 par une référence à l'article 22.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale et de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination "THE BANK OF NEW YORK MELLON (LUXEMBOURG) S.A." "

L'assemblée décide également de modifier les dénominations des deux succursales de la société en Belgique et en Italie.

Ces modifications prendront effet au 29 mai 2009.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts afin de remplacer la référence à l'article 23 par une référence à l'article 22.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. VAGO, R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19567. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009067692/211/102.

(090078989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Monroe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.420.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Julien RUGGIERI

Administrateur

Référence de publication: 2009067375/12.

(090079146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

**CDC International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Brightwell Finance S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.034.

L'an deux mille neuf, le treize mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Lequel comparant a déclaré être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "BRIGHTWELL FINANCE S.à R.L.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2565 du 21 octobre 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et souscrit par Monsieur Pierre GOFFINET, prénommé.

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de "BRIGHTWELL FINANCE S.à R.L." en "CDC INTERNATIONAL S. à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société aura la dénomination: CDC INTERNATIONAL S. à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique décidé d'ajouter un nouvel alinéa 1^{er} à l'article 2 des statuts de la Société concernant l'objet social, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2. (Nouvel alinéa 1^{er}).** La société sera active dans le domaine du conseil, de l'achat et de la vente, de la distribution directement ou indirectement via des licences, de la promotion, de la production de droits cinématographiques et de tous les droits dérivés y compris les droits au merchandising, nationalement et internationalement, elle pourra prendre toutes participations dans le cadre de ses activités."

L'ancien alinéa 1^{er} de l'article 2 deviendra ainsi le nouveau deuxième alinéa et ainsi de suite.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Goffinet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2009, LAC/2009/18980. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009067699/5770/42.

(090079471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

SES Astra, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067370/10.

(090078983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

SES Astra Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067369/10.

(090078988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

ING REEOF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.362.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.073.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

ING REEOF Soparfi B S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg, number B 105.072, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, here represented by Corinne Petit, employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 25th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING REEOF Soparfi A S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Me Alphonse LENTZ, then residing in Remich, on December 8th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 293 dated April 1st, 2005. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, then residing in Remich, on December 23rd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 636 dated March 28th, 2006.

The capital of the company is fixed at two million twelve thousand four hundred euro (2,012,400.- EUR) represented by twenty thousand one hundred twenty-four (20,124) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of two million three hundred and fifty thousand euro (2,350,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of two million twelve thousand four hundred euro (2,012,400.- EUR) to four million three hundred and sixty-two thousand four hundred euro (4,362,400.- EUR), by issuing twenty-three thousand five hundred (23,500) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole partner "ING REEOF Soparfi B S.à r.l." declares to subscribe to the twenty-three thousand five hundred (23,500) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of two million three hundred and fifty thousand euro (2,350,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at four million three hundred and sixty-two thousand four hundred euro (4,362,400.- EUR) represented by forty-three thousand six hundred twenty-four (43,624) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

ING REEOF Soparfi B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.071, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Madame Corinne Petit, employée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 25 mai 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "ING REEOF Soparfi A S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Alphonse LENTZ, alors

de résidence à Remich, en date du 8 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 293 du 1^{er} avril 2005 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 636 du 28 mars 2006.

Le capital social de la société est fixé à deux millions douze mille quatre cents euros (2.012.400.- EUR) représenté par vingt mille cent vingt-quatre (20.124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux millions trois cent cinquante mille euros (2.350.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux millions douze mille quatre cents euros (2.012.400.- EUR) à quatre millions trois cent soixante-deux mille quatre cents euros (4.362.400.- EUR), par l'émission de vingt-trois mille cinq cents (23.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les vingt-trois mille cinq cents (23.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associée unique "ING REEOF Soparfi B S.à r.l." et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de deux millions trois cent cinquante mille euros (2.350.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions trois cent soixante-deux mille quatre cents euros (4.362.400.- EUR) représenté par quarante-trois mille six cent vingt-quatre (43.624) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2009, LAC/2009/20372. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009067685/5770/107.

(090079383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Bech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.166.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BECH S.A.", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 51.166, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 404 du 24 août 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 6 février 2009 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 390 du 23 février 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.539 (mille cinq cent trente-neuf) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 238.426.497 (deux cent trente-huit millions quatre cent vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social et statutaire de la société de L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à B-2300 Turnhout, 18, Jokerstraat, et adoption par la société de la nationalité belge.

2. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 30 avril 2009.

3. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises belge.

4. Démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

5. Divers.

Ces faits exposés par le Président du bureau et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Sous réserve de ce qui est dit à la troisième résolution ci-dessous, l'assemblée décide de transférer le siège social et statutaire de la société de L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à B-2300 Turnhout, 18, Jokerstraat, en vue de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société de droit belge. En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide que la société adoptera la nationalité belge, le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant légalement pas lieu à la dissolution de la société ni à la constitution d'une société nouvelle.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre que le droit de vote attaché aux 8 actions propres détenues par la société elle-même étant suspendu et qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société, la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des actionnaires existants.

Après que le Président du bureau ait exposé sur ces points, l'assemblée générale confirme:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en Belgique et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société;

- que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société belge, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

L'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 30 avril 2009 telle qu'elle a été rédigée par le conseil d'administration en fonction.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Belgique auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, E. DUBLET, S. BOULARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19775. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009067712/220/89.

(090079150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.173.

Im Jahre zweitausendneun, am dreißigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in Außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft "MainFirst", eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ("société d'investissement à capital variable") mit Sitz in 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxemburg, gegründet nach Luxemburger Recht, gemäß einer Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jean-Joseph WAGNER, am 26. September 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés de et Associations (da "Mémorial") Nummer 1538 vom 24. Oktober 2002 (hiernach "die Gesellschaft").

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß einer, durch den amtierenden Notar erstellten Urkunde, vom 31. März 2004, welche Abänderungsurkunde im Mémorial, am 18. Mai 2004 unter der Nummer 520 veröffentlicht wurde.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 89.173.

Die Versammlung wird um 14.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Martin EMMERICH, Angestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Françoise KONRAD, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Catia PACIOTTI, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Sammlungsbüro und dem amtierenden Notar, aufgeführt.

Diese Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung, und zwar:

- im Mémorial C Nummer 700 vom 1. April 2009, Seite 33561 und Nummer 802 vom 15. April 2009, Seite 38452;
- im "deutschen Bundesanzeiger", vom 1. April 2009 und vom 15. April 2009;
- in der Tageszeitung "Luxemburger Wort", vom 1. April 2009 und vom 15. April 2009;
- im "Letzeburger Journal", vom 1. April 2009 und vom 15. April 2009;
- in der "Börsenzeitung", vom 1. April 2009 und vom 15. April 2009;
- im "Het Financiele Dagblad" vom 1. April 2009 und vom 15. April 2009;

- in "Wiener Zeitung" vom 1. April 2009 und vom 15. April 2009;
- im "Schweizerisches Handelsamtsblatt" und "Finanz und Wirtschaft", vom 1. April 2009;
sowie ebenfalls durch Einberufungsbriefe, welche am 1. April 2009 an sämtliche Namensaktionäre der Gesellschaft verschickt wurden.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Satzungsänderung. Die Gesellschaft ändert ihren Gesellschaftssitz.

Zu diesem Zweck ist vorgesehen, den ersten Satz des Artikels 2 wie folgt zu ersetzen:

"Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Niederanven, Großherzogtum Luxemburg."

Der erste Satz des vierten Absatzes des Artikels 22 wird wie folgt geändert:

"Die jährliche Generalversammlung tritt entsprechend den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts an dem in der Einberufung angegebenen Ort am letzten Donnerstag des Monats April um 10.30 Uhr zusammen."

2. Adressänderung. Der Gesellschaftssitz wird nach 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg verlegt.

3. Sonstiges.

IV.- Aus vorerwähnter Anwesenheitsliste geht hervor, daß von den zehn Millionen fünfhundertneundneunzigtausendeinhundertdreiundfünfzig (10.599.153) sich im Umlauf befindenden Aktien, siebenhundert-einundsiebzigtausenddreihundertsiebenunddreißig (771.337) Aktien auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind.

Der Vorsitzende teilt der Versammlung mit, dass eine erste ausserordentliche Generalversammlung mit der derselben Tagesordnung schon für den 31. März 2009 einberufen worden war und dass diese Generalversammlung nicht beschlussfähig war, da die notwendige Anwesenheitsquote (50%) nicht erreicht wurde.

Gegenwärtige Generalversammlung ist nun gemäss Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften beschlussfähig, gleich wie viele Aktien zugegen anwesend oder vertreten sind.

Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz vom 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxemburg nach 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Gemeinde Niederanven), mit sofortiger Wirkung, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Zwecks dieser Sitzverlegung beschließt die ausserordentliche Generalversammlung den ersten Satz des Artikels zwei (2) und den vierten Absatz des Artikels zweiundzwanzig (22) wie nachstehend abzuändern:

Art. 2. (erster Satz). "Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Niederanven, Großherzogtum Luxemburg."

Art. 22. (vierter Absatz). "Die jährliche Generalversammlung tritt entsprechend den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts an dem in der Einberufung angegebenen Ort am letzten Donnerstag des Monats April um 10.30 Uhr zusammen."

Nachdem zum Tagesordnungspunkt 3. "Sonstiges" keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass die Tagesordnung hiermit erschöpft ist und schließt die heutige Generalversammlung um 14.15 Uhr.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. EMMERICH, F. KONRAD, C. PACIOTTI, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 5. Mai 2009. Relation: EAC/2009/5195. Erhalten fünfundsechzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 26. Mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009067694/239/83.

(090078931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Ufilug S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.632.

RECTIFICATIF

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Ufipar SAS, une société par actions simplifiée ayant son siège social à 65, avenue Edouard Vaillant, F-92100 Boulogne-Billancourt, inscrite au registre de commerce de Nanterre sous le numéro 475 484 689, représentée par Monsieur Patrice Pfistner, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 mai 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant déclare avoir constitué la société UFILUG S.A., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 143.632 par-devant le notaire soussignée en date du 11 décembre 2008. Lequel acte a été enregistré à l'Enregistrement de Luxembourg en date du 16 décembre 2008 avec les relations suivantes: LAC/2008/50577, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 29 décembre 2008 et portant la référence L080190699 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 102 du 16 janvier 2009.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement que cinq erreurs matérielles ont été commises dans l'acte de constitution.

En effet, il est à noter que l'écriture correcte de l'article 4 relatif au siège social n'est pas:

" **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise."

Mais doit être:

" **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune du siège par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise."

L'écriture correcte de l'article 5 relatif au capital n'est pas:

" **Art. 5. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un million euros (31.000 €) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) par action.

Les actions sont émises sous forme nominative.

Sauf si le contraire est prescrit par la loi, la Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société."

Mais doit être:

" **Art. 5. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à **trente et un mille** euros (31.000 €) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) par action.

Les actions sont émises sous forme nominative.

Sauf si le contraire est prescrit par la loi, la Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire (s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société."

L'écriture correcte de l'article 8 relatif à l'assemblée générale annuelle des actionnaires n'est pas:

" **Art. 8. Assemblée Générale annuelle des actionnaires.** L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvré du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille neuf.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation."

Mais doit être:

" **Art. 8. Assemblée Générale annuelle des actionnaires.** L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvré du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille **dix** .

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation."

L'écriture correcte de l'article 15 relatif à l'exercice social n'est pas:

" **Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année. Toutefois le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le trente et un décembre deux mille huit."

Mais doit être:

"**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année. Toutefois le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le trente et un décembre deux mille **neuf** ."

L'écriture correcte de la première résolution de l'associé unique n'est pas:

"Première résolution:

La personne suivante a été nommée administrateur pour une période de trois (3) ans:

Monsieur Patrick Pfistner, né le 9 septembre 1958 à Caen, demeurant à 22, avenue Montaigne, 75008 Paris."

Mais doit être:

"Première résolution:

La personne suivante a été nommée administrateur pour une période de trois (3) ans:

Monsieur **Patrice** Pfistner, né le 9 septembre 1958 à Caen, demeurant à 31, Allée du Carmel, L-1354 Luxembourg."

Il y a lieu dès lors de rectifier l'inscription auprès du registre de commerce et des sociétés afin d'y faire refléter les faits ci-dessus exposés.

L'extrait de registre de commerce et des sociétés doit être corrigé aux fins d'y faire refléter ce qui est dit ci-dessus. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Cet acte a été lu au comparant, qui a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Pfistner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2009, LAC/2009/19197. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009067693/5770/117.

(090079426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Vistec Electron Beam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.054.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'Associé Unique du 15 mai 2009 qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2009.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009067188/16.

(090078690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Vistec Lithography Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.055.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'Associé Unique du 15 mai 2009 qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2009.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009067187/16.

(090078692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Ardath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.221.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 mai 2009

1. M. Jacques CLAEYS a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ARDATH S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009067084/21.

(090078070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Melbury Park Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.857.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of May.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV Management S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 96644, here represented by Mrs Sylvie LEXA, companies' director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above has required the undersigned notary to state that LDV Management S.à.r.l., prenamed is the sole partner of MELBURY PARK CAPITAL S.À.R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8 - 10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 114857, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 17, 2006 published on June 7, 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1101.

Then the appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office of the company from 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and subsequently to amend article 5 of the company's by-laws as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad".

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le sixième jour du mois de mai.

Par devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LDV Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96644, ici représentée par Madame Sylvie LEXA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter que LDV Management S.à r.l., précitée déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée MELBURY PARK CAPITAL S.à.r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8 - 10 rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 114857, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 7 juin 2006 n° 1101.

Ensuite la partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1717 Luxembourg, rue 8-10 Mathias Hardt au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la société comme suit:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 mai 2009. LAC/2009/ 17900. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mai 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009067874/202/71.

(090079720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Parfinimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 88.587.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009067362/10.

(090079019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Effeta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.157.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gérard DEPPEZ, ingénieur-technicien, demeurant 40, Ringlaan à B-8680 Koekelare, de Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009067076/19.

(090078902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Monterey Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.103.725,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.057.

In the year Two Thousand and Nine, on the sixth day of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

THERE APPEARED:

1. Dory 1 Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.296 ("Dory 1"),

2. Dory 1 (NFR) Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B116.773 ("Dory 1 (NFR)"),

3. Dory 2 Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.297 ("Dory 2"),

4. Dory 3 Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.298 ("Dory 3"),

5. Dory 4 Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.299 ("Dory 4"),

6. Terra Firma Deutsche Annington L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA"),

7. Terra Firma Deutsche Annington II L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) II Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey, under Company Register Number 44792 ("TFDA II"),

8. Terra Firma Deutsche Annington III L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA III"),

9. Terra Firma Deutsche Annington IV L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA IV"),

10. Terra Firma Deutsche Annington V L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA V"),

here represented by Mrs. Catherine Messang, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

(A) That the appearing parties declare to be the current shareholders of Monterey Holdings I Sàrl, a société à responsabilité limitée, with registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 109.057, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux residing in Luxembourg, dated 10 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 19 November 2005, number 1237, page 59338, (the "Company").

The articles of association have been amended pursuant to the following deeds:

- a deed of Maître Paul Bettingen residing in Niederanven, dated 14 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 6 December 2005, number 1329, page 63748,
- a deed of the undersigned notary, dated 11 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 January 2006, number 6, page 253,
- a deed of the undersigned notary dated 5 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 January 2006, number 48, page 2288,
- a deed of Maître Paul Bettingen prenamed, dated 24 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 August 2006, number 1624, page 77920,
- a deed of the undersigned notary dated 31 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 25 March 2008, number 724, page 34706,
- a deed of the undersigned notary dated 10 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 24 July 2008, number 1830, page 87797,
- a deed of the undersigned notary dated 11 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 1 April 2009, number 704, page 33765.

(B) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 444,625 so as to bring it from its current amount of EUR 8,659,100 to EUR 9,103,725 by the issuance of 17,785 new shares having a par value of EUR 25 each, and the same rights and obligations as the current existing shares;
2. Waiver by Dory 1 Sàrl, Dory 2 Sàrl, Dory 3 Sàrl, Dory 4 Sàrl and Dory 1 (NFR) Sàrl of their preferential subscription rights and subscription and full payment of the newly issued shares by contribution in cash by Terra Firma Deutsche Annington L.P., Terra Firma Deutsche Annington II L.P., Terra Firma Deutsche Annington III L.P., Terra Firma Deutsche Annington IV L.P. and Terra Firma Deutsche Annington V L.P.;
3. Subsequent amendment of Article 6.1, first paragraph, of the articles of association of the Company;
4. Decision to authorize the board of directors of the Company to issue up to 43,941,224 convertible preferred equity certificates ("CPECs") having a par value of EUR 1 each, to Terra Firma Deutsche Annington L.P., Terra Firma Deutsche Annington II L.P., Terra Firma Deutsche Annington III L.P., Terra Firma Deutsche Annington IV L.P. and Terra Firma Deutsche Annington V L.P.;
5. Decision to confirm full authority of the board of directors (conseil de gérance) to determine the terms and conditions of such CPECs;
6. Miscellaneous.

(C) That the shareholders request the notary to document the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting unanimously RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of Four Hundred and Forty Four Thousand Six Hundred and Twenty Five Euros (EUR 444,625) so as to bring it from its current amount of Eight Million Six Hundred and Fifty Nine Thousand One Hundred Euros (EUR 8,659,100) to Nine Million One Hundred and Three Thousand Seven Hundred and Twenty Five Euros (EUR 9,103,725) by the issuance of Seventeen Thousand Seven Hundred and Eighty Five (17,785) new shares, each having a par value of Twenty Five Euros (EUR 25).

Second resolution

Dory 1, Dory 1 (NFR), Dory 2, Dory 3 and Dory 4 having waived their preferential subscription rights, the general shareholders' meeting unanimously RESOLVES to accept the subscription of Seventeen Thousand Seven Hundred and Eighty Five (17,785) shares by TFDA, TFDA II, TFDA III, TFDA IV and TFDA V in the following amounts and proportion:

Subscription - Payment

THEREUPON

- 1) TFDA, represented as stated above, declares to subscribe for Four Thousand Seven Hundred and Seventy Eight (4,778) new shares and to pay them fully by contribution in cash for an amount of One Hundred and Nineteen Thousand Four Hundred and Fifty Euros (EUR 119,450);

2) TFDA II, represented as stated above, declares to subscribe for Two Thousand One Hundred and Thirty Four (2,134) new shares and to pay them fully by contribution in cash for an amount of Fifty Three Thousand Three Hundred and Fifty Euros (EUR 53,350);

3) TFDA III, represented as stated above, declares to subscribe for Two Thousand Six Hundred and Ninety Three (2,693) new shares and to pay them fully by contribution in cash for an amount of Sixty Seven Thousand Three Hundred and Twenty Five Euros (EUR 67,325);

4) TFDA IV, represented as stated above, declares to subscribe for Four Thousand Two Hundred and Fourteen (4,214) new shares and to pay them fully by contribution in cash for an amount of One Hundred and Five Thousand Three Hundred and Fifty Euros (EUR 105,350);

5) TFDA V, represented as stated above, declares to subscribe for Three Thousand Nine Hundred and Sixty Six (3,966) new shares and to pay them fully by contribution in cash for an amount of Ninety Nine Thousand One Hundred and Fifty Euros (EUR 99,150).

The amount of Four Hundred and Forty Four Thousand Six Hundred and Twenty Five Euros (EUR 444,625) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general shareholders' meeting unanimously RESOLVES to amend Article 6.1, first paragraph, of the Company's articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **6.1. Subscribed and Share capital.** The subscribed capital is fixed at Nine Million One Hundred and Three Thousand Seven Hundred and Twenty-Five Euros (EUR 9,103,725) represented by Three Hundred and Sixty-Four Thousand One Hundred and Forty-Nine (364,149) shares (parts sociales) (the "Shares") with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Fourth resolution

The general shareholders' meeting unanimously RESOLVES to authorize the board of directors (conseil de gérance) to issue up to Forty Three Million Nine Hundred and Forty One Thousand Two Hundred and Twenty Four (43,941,224) CPECs, having a par value of EUR 1 each, to TFDA, TFDA II, TFDA III, TFDA IV and TFDA V.

Fifth resolution

The general shareholders' meeting unanimously RESOLVES to confirm full authority of the board of directors (conseil de gérance) to determine the terms and conditions of such CPECs.

There being no further business, the General Meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,400.- Euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. Dory 1 Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.296 ("Dory 1"),

2. Dory 1 (NFR) Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.773 ("Dory 1 (NFR)"),

3. Dory 2 Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.297 ("Dory 2"),

4. Dory 3 Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.298 ("Dory 3"),

5. Dory 4 Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.299 ("Dory 4"),

6. Terra Firma Deutsche Annington L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845 ("TFDA"),

7. Terra Firma Deutsche Annington II L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) II Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 44792 ("TFDA II"),

8. Terra Firma Deutsche Annington III L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845 ("TFDA III"),

9. Terra Firma Deutsche Annington IV L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845 ("TFDA IV"),

10. Terra Firma Deutsche Annington V L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré sous le numéro de registre des sociétés 43845 ("TFDA V"),

Ici représentées par Mlle Catherine Messang, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'établir ce qui suit:

(A) Que les comparants déclarent être les associés de la société Monterey Holdings I Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux résidant à Luxembourg, daté du 10 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 19 novembre 2005, numéro 1237, page 59338 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés par les actes suivants:

- un acte de Maître Paul Bettingen résidant à Niederanven, en date du 14 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 décembre 2005, numéro 1329, page 63748,

- un acte du notaire instrumentant en date du 11 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 janvier 2006, numéro 6 page 253,

- un acte du notaire instrumentant, en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 janvier 2006, numéro 48, page 2288,

- un acte de Maître Paul Bettingen, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 août 2006, numéro 1624, page 77920,

- un acte du notaire instrumentant, en date du 31 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mars 2008, numéro 724, page 34706,

- un acte du notaire instrumentant en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 24 juillet 2008, numéro 1830, page 87797,

- un acte du notaire instrumentant en date du 11 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 1 avril 2009, numéro 704, page 33765.

(B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 444.625 EUR afin de le porter de son montant actuel de 8.659.100 EUR à 9.103.725 EUR par l'émission de 17.785 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune, et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2) Renonciation par Dory 1 Sàrl, Dory 2 Sàrl, Dory 3 Sàrl, Dory 4 Sàrl et Dory 1 (NFR) Sàrl à leur droit de souscription préférentiel et souscription et libération totale des parts sociales nouvellement émises par apport en numéraire par Terra Firma Deutsche Annington L.P., Terra Firma Deutsche Annington II L.P., Terra Firma Deutsche Annington III L.P., Terra Firma Deutsche Annington IV L.P. et Terra Firma Deutsche Annington V L.P.;

3) Modification subséquente de l'article 6.1, premier paragraphe, des statuts de la Société;

4) Décision d'autoriser le conseil de gérance d'émettre jusqu'à 43.941.224 obligations convertibles ("CPECs") ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune à Terra Firma Deutsche Annington L.P., Terra Firma Deutsche Annington II L.P., Terra Firma Deutsche Annington III L.P., Terra Firma Deutsche Annington IV L.P. et Terra Firma Deutsche Annington V L.P.;

5) Décision de confirmer la compétence du conseil de gérance afin de déterminer les termes et conditions desdits CPECs;

6) Divers.

(C) Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante-quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 444.625) en vue de porter son montant actuel de huit millions six cent cinquante-neuf mille cent euros (EUR 8.659.100) à neuf millions cent trois mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 9.103.725) par l'émission de dix-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq (17.785) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Deuxième résolution

Dory 1, Dory 1 (NFR), Dory 2, Dory 3 et Dory 4 ayant renoncés à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale des associés DECIDE à l'unanimité d'accepter la souscription des dix-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq (17.785) parts sociales par TFDA, TFDA II, TFDA III, TFDA IV et TFDA V dans les montants et proportions suivants:

Souscription - Libération

SUR CE:

1) TFDA, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire quatre mille sept cent soixante-dix-huit (4.778) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent dix-neuf mille quatre cent cinquante euros (EUR 119.450);

2) TFDA II, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire deux mille cent trente-quatre (2.134) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante-trois mille trois cent cinquante euros (EUR 53.350);

3) TFDA III, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire deux mille six cent quatre-vingt-treize (2.693) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de soixante-sept mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 67.325);

4) TFDA IV, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire quatre mille deux cent quatorze (4.214) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent cinq mille trois cent cinquante euros (EUR 105.350);

5) TFDA V, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire trois mille neuf cent soixante-six (3.966) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante euros (EUR 99.150).

Le montant de quatre cent quarante-quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 444.625) est dès à présent à la disposition de la Société dont preuve a été fournie au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés DECIDE à l'unanimité de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

" **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital est fixé à Neuf Millions Cent Trois Mille Sept Cent Vingt-Cinq Euros (EUR 9.103.725) représenté par Trois Cent Soixante-Quatre Mille Cent Quarante-neuf (364.149) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE à l'unanimité d'autoriser le conseil de gérance d'émettre jusqu'à quarante-trois millions neuf cent quarante-un mille deux cent vingt-quatre (43.941.224) CPECs ayant une valeur nominale de un euro chacune, à TFDA, TFDA II, TFDA III, TFDA IV et TFDA V.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE à l'unanimité de confirmer la compétence du conseil de gérance afin de déterminer les termes et conditions desdits CPECs.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ 2.400.- euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la mandataire des comparants l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. MESSANG, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 mai 2009. Relation: LAC/2009/17827. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009067716/211/287.

(090078972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Federale Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.555.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Nathalie CLEMENT, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

"Les Assurances Fédérales", une société constituée et existant sous les lois belges, établie et ayant son siège social au 12 rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles (Belgique),

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles (Belgique), le 23 mai 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant sa qualité de mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "FEDERALE ADVISORY S.A.", une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 76 555, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 04 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 545 du 31 juillet 2000, (ci-après: "la Société");

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé sous forme notarié en date du 06 mars 2001, lequel acte fut publié au Mémorial, le 13 octobre 2001, sous le numéro 878 et page 42125.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75'000.- EUR) divisé en trois mille (3'000) actions nominatives d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par action, chaque action se trouvant intégralement libérée.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "FEDERALE ADVISORY S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois mille (3'000) actions nominatives de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre

tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la "FEDERALE ADVISORY S.A.", 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

VIII.- Que le registre des actionnaires sera annulé à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Esch/Alzette, Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. CLEMENT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9303. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 JUIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009067704/239/52.

(090079265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2009067367/10.

(090079047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

S.G.S. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.747.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009067366/12.

(090079043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

I.H.S.A.N. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 23.501.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009067365/12.

(090079035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Embaquattro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 99.751.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009067364/12.

(090079031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Résidence, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.
R.C.S. Luxembourg B 11.055.

L'an deux mil neuf, le neuf janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1°) Madame Marie-Anne LEYDER, veuve LAMESCH, demeurant à L-7259 Bérelange, rue Batty Weber, 5
ici représentée par Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à
L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 décembre 2008.

2°) Madame Corinne LAMESCH, épouse SCHLEIMER, demeurant à L-6165 Ernster, 23, rue de Rodenbourg,
ici représentée par Monsieur Guy HORNICK, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 30 décembre 2008.

3°) Monsieur Christian LAMESCH, demeurant à L-7217 Bérelange, 59, rue de Bridel,
ici représentée par Monsieur Guy HORNICK, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 30 décembre 2008.

Ces procurations après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le comparant ès qualités qu'il agit a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Aux termes de trois cessions de parts sociales sous seing privé, datée du 30 décembre 2008, la société FIDCORP LIMITED, a cédé:

- cent soixante-huit (168) parts sociales de la société dont s'agit à la comparante sub. 1.
- cent soixante-six (166) parts sociales de la société dont s'agit à la comparante sub. 2.
- cent soixante-six (166) parts sociales de la société dont s'agit au comparant sub. 3.

II.- En conséquence de ce qui précède, les comparants sub 1° à 3° sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "RESIDENCE", avec siège social à Walferdange, 2, rue Josy Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 11.055, constituée suivant acte notarié du 7 juin 1973, publié au Mémorial C, numéro 141 du 17 août 1973.

III.- Il résulte de déclarations des gérants de la société RESIDENCE, datées du 30 décembre 2008 que les susdites cessions de parts sociales sous seing privé ont été dûment signifiées à la société.

Une copie desdites déclarations après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

IV.- Les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'agréer les cessions de parts sociales sous seing privé intervenues en date du 30 décembre 2008 par lesquelles la société FIDCORP LIMITED, a cédé:

- cent soixante-huit (168) parts sociales de la société dont s'agit à la comparante sub. 1.
- cent soixante-six (166) parts sociales de la société dont s'agit à la comparante sub. 2.

- cent soixante-six (166) parts sociales de la société dont s'agit au comparant sub. 3.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Walferdange, 2, rue Josy Welter à L-7217 Bérelange, 59, rue de Bridel et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Bereldange; il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché par décision des associés. La société peut établir tant au Grand-Duché qu'à l'étranger des succursales, agences, bureaux et chantiers."

Troisième résolution

Les associés constatent la transformation du capital souscrit en EURO, décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales et décident de modifier en conséquence l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 11 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir, sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet"

V.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de deux mille euros, sont à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: G. HORNICK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1331. Reçu soixante quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009067878/211/72.

(090080031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Ameras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.014.

Les comptes annuels au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009066972/10.

(090078454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Finathem Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009066971/10.

(090078451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Permal Long Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 72.009.

Faisant suite à l'assemblée générale du 15 Mai 2009, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée qui sera tenue en 2010:

Monsieur Edmond DE LA HAYE JOUSSELIN
25, Avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris
France

Monsieur William WATERS
640, Hallow Tree Ridge, CT06820 Darien
Etats-Unis

Monsieur Isaac SOUEDE
900, Third Avenue, 10022 New York
Etats-Unis

Monsieur Christoph GRUNINGER
39, avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75364 Paris Cedex 08
France

Monsieur Michel DELAUZUN
4, rue des Orchidées, MC 9800 Monaco
Monaco

Monsieur Gary GLADSTEIN
15, Wyckham Hill Lane, CT06831 Greenwich
Etats-Unis

Est re-nommée réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée qui sera tenue en 2010:

PricewaterhouseCoopers
400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009066829/34.

(090078349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Parfinimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 88.587.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009067363/10.

(090079023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Capitel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.886.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009067361/10.

(090079017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Capitel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.886.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009067360/10.

(090079005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft

Die Ordentliche Generalversammlung vom 27. Mai 2009 der G&P Invest SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Julien Zimmer Vorsitzender
- Herr Ulrich Juchem stellvertr. Vorsitzender
- Herr Wolfgang Schuhmann Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung PricewaterhouseCoopers S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Luxemburg, 27. Mai 2009.

Für G&P Invest SICAV

DZ BANK International S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2009066835/24.

(090078463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

N.T.M. S.A., Société Anonyme,

(anc. Les Vérandas 4 Saisons de Lux.E SA).

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.051.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009066961/211/13.

(090078281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Centre Cyberentreprises Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. du Schéleck.

R.C.S. Luxembourg B 74.914.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009066960/6401/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02292. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090078316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Confectionary Investment Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 70.824.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CONFECTIONARY INVESTMENT Cie S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 6 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 752 du 11 octobre 1999 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 70 824. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 273 du 25 mars 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des associés de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

1. Modification de l'exercice social qui commencera dorénavant le 1^{er} mai de chaque année pour se terminer le 30 avril de l'année suivante et modification afférente de l'article treize (13) des statuts de la Société.

2. Modification de l'article quatorze (14) des statuts afin de refléter le changement d'exercice social.

3. Changement de la nationalité de la Société et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Kruikebeke (Belgique), décision à prendre à l'unanimité des associés, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la Société de la nationalité belge, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés à Dendermonde (Belgique).

4. Fixation de la nouvelle adresse du siège social transféré au 250 Bazelstraat, B-9150 Kruikebeke, Belgique et adoption par la société de la nationalité belge, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes en Belgique.

5. Acceptation de la démission avec décharge aux gérants de la Société avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6. Nomination de TROIS (3) gérants tous de nationalité belge.

7. Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation belge.

8. Décision d'autoriser Monsieur Paul-Henri VERHELST afin de représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Belgique à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Belgique.

9. Décision de conférer à FIDALUX S.A., société anonyme, tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour radier la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés de Dendermonde (Belgique).

10. Divers.

Après que l'ordre du jour ci-dessus fut approuvé par l'assemblée, l'assemblée prit à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le premier mai et se terminera le trente avril de l'année suivante.

En conséquence, l'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 13. "L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de l'année suivante."

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} juillet 2008 se terminera le 30 avril 2009.

Deuxième résolution

Tenant compte de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article quatorze (14) des statuts de la façon suivante:

Art. 14. "Chaque année, le trente avril, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Kruibeke (Belgique), conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'assemblée décide d'adopter par la Société la nationalité belge, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés à Dendermonde (Belgique).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse du siège social transféré au 250 Bazelstraat, B-9150 Kruibeke, Belgique et que la Société adopte la nationalité belge, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes en Belgique.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des gérants actuellement en fonction et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer trois (3) gérants, ayant tous la nationalité belge:

- Monsieur Paul Henri VERHELST né à Wilrijk (Belgique) le 7 janvier 1987,
- Madame Patricia VERHELST, née à Wilrijk (Belgique) le 21 novembre 1968,
- Monsieur Filip VERHELST, né à Wilrijk (Belgique) le 24 novembre 1978.

Septième résolution

Afin de refléter tous les changements intervenus ci-avant, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société nouvellement dénommée "CONFECTIONARY INVESTMENT Cie" pour les mettre en concordance avec la législation belge et de les arrêter comme suit:

Nouvelle version des statuts en langue néerlandaise:

«STATUTEN

Art. 1. De vennootschap heeft de juridische vorm van een besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid en draagt de naam Confectionary Investment Cie.

Art. 2. De zetel is gevestigd binnen het Vlaams Gewest of het Brussels Hoofdstedelijk gewest.

Hij mag bij eenvoudige beslissing van de zaakvoerder(s) naar om het even welke andere plaats binnen voornoemd territorium overgebracht worden, mits vervulling van de formaliteiten en handelingen die daartoe nodig zijn (in binnen- en buitenland).

De vennootschap mag administratieve zetels, bijhuizen, verkoopkantoren of agentschappen vestigen, waar ook in binnen- en buitenland.

Art. 3. De vennootschap is opgericht voor onbepaalde duur, vanaf de datum van oprichting.

Art. 4. De vennootschap heeft tot doel:

Het verwerven en aanhouden van participaties, onder welke vorm het ook zij in anders binnen- of buitenlandse vennootschappen, evenals het beheer, de controle en de valorisatie van die deelnemingen.

Zij mag onder meer onder de vorm van inbreng, intekening, optie, aankoop en op alle andere manieren roerende waarden van alle aard verwerven en deze te gelde maken door verkoop, overdracht, ruil en alle andere wijzen.

De vennootschap mag eveneens alle brevetten en alle rechten ermee verbonden of welke van aard kunnen zijn deze brevetten te vervolledigen verwerven, valoriseren en verkopen.

De vennootschap mag aan of voor alle vennootschappen waarin zij een rechtstreeks of onrechtstreeks belang heeft alle leningen, voorschotten of waarborgen verstrekken.

De vennootschap zal alle commerciële, industriële en financiële verrichtingen doen, zowel deze van roerende als onroerende aard.

De vennootschap mag alle bestuurs- en managementfuncties op zich nemen en ook alle aanbevelingen en adviezen verstrekken.

Art. 5. Het ingeschreven maatschappelijk kapitaal is vastgesteld op zevenhonderd zestig duizend euro (760.000,00 EUR) en wordt vertegenwoordigd door zevenhonderd zestig (760) aandelen, met fractiewaarde. Alle aandelen werden bij de oprichting van de vennootschap volledig onderschreven.

Art. 6. In de zetel der vennootschap wordt een register van aandelen gehouden, overeenkomstig de wettelijke bepalingen. Naar aanleiding van de inschrijving in het register wordt aan de vennoten een certificaat tot bewijs hiervan overhandigd. Aan de aandelen wordt een volgnummer toegekend.

Art. 7. De erfgenamen of rechthebbenden van de overleden vennoot, een vennoot of zaakvoerder zullen, om welke redenen ook, nooit gerechtigd zijn de zegels te doen leggen op de papieren of de documenten van de vennootschap, noch inventaris te doen opmaken van de maatschappelijke goederen en waarden, noch deling of veiling eisen.

Voor de uitoefening van hun rechten hebben zij zich te houden aan de gewone jaarlijkse inventaris en de regelmatig genomen beslissingen.

Art. 8. De vennootschap wordt bestuurd door één of meer zaakvoerders, al dan niet vennoot, benoemd door de algemene vergadering, die hun aantal en de duur van hun mandaat bepaalt.

Wanneer een rechtspersoon aangewezen wordt tot zaakvoerder, benoemt deze onder zijn vennoten, zaakvoerders, bestuurders of werknemers een vast vertegenwoordiger die belast wordt met de uitvoering van de opdracht in naam en voor rekening van de rechtspersoon. De kosten van de bekendmaking van de benoeming komen ten laste van de bestuurder-vennootschap welke ook zal instaan voor die bekendmaking.

De zaakvoerders, al dan niet vennoten, die door de vennoten zonder beperking van duur benoemd zijn in de akte van oprichting, worden enkel geacht benoemd te zijn voor de duur van de vennootschap indien hun benoeming gebeurde binnen de strikte tekst van de statuten; enkel in die omstandigheden kan hun opdracht slechts om gewichtige redenen geheel of gedeeltelijk worden herroepen.

In geval van overlijden van een zaakvoerder of wanneer een zaakvoerder voor langer dan één maand in de feitelijke onmogelijkheid verkeert zijn opdracht uit te oefenen zal, tot deze feitelijke onmogelijkheid ophoudt of tot door de algemene vergadering in zijn vervanging is voorzien, als plaatsvervangend zaakvoerder optreden de oudste onder de vennoten die zelf geen zaakvoerder zijn, of bij gebreke hieraan de echtgenoot(-ote) van gezegde zaakvoerder, of nog bij gebreke daaraan de lasthebber aangewezen door zijn rechtverkrijgenden, als hoger gezegd bij de lidmaatschapsrechten.

Iedere zaakvoerder heeft de meest uitgebreide bevoegdheid om alle handelingen te verrichten, die nodig of nuttig zijn voor het bereiken van het maatschappelijk doel, met uitzondering van die handelingen die door dwingende bepalingen van de wet worden voorbehouden aan de bevoegdheid van de algemene vergadering, en in zoverre bij beslissing van de algemene vergadering deze bevoegdheden niet beperkt werden.

Zij vertegenwoordigen de vennootschap tegenover derden en eveneens in rechte, als eiser of verweerder.

De zaakvoerder(s) moeten alle zorg besteden aan de bedrijvigheid en belangen der vennootschap.

Wanneer een zaakvoerder geen enige vennoot is mag hij niet optreden bij een verrichting waar hij een tegenstrijdig belang heeft met de vennootschap, rechtstreeks of zijdelings. Indien er andere zaakvoerders in functie zijn kunnen zij optreden; indien niet dient de zaakvoerder een bijzondere algemene vergadering bijeen te roepen.

De zaakvoerder(s) hebben recht op vertegenwoordigings-, reis- en verblijfkosten door hen gemaakt in de uitoefening van hun mandaat.

Het mandaat van zaakvoerder is in principe onbezoldigd. Nochtans kan een vaste of veranderlijke bezoldiging of vergoeding voor de toekomst worden toegekend door de algemene vergadering.

Art. 9. De zaakvoerder(s) samen kunnen aan één of meer personen, al dan niet vennoten, onder hun eigen verantwoordelijkheid, bijzondere volmachten verlenen voor bepaalde rechtshandelingen of voor een bepaalde categorie uitdrukkelijk aan te wijzen rechtshandelingen.

Bij de rechtshandelingen moet hun handtekening onmiddellijk worden voorafgegaan of gevolgd door de vermelding van de hoedanigheid waarin zij optreden.

Art. 10. Een gewone algemene vergadering zal jaarlijks worden gehouden op de laatste vrijdag van de maand september om elf uur. Indien deze dag een feestdag mocht zijn, zal de gewone algemene vergadering uitgesteld worden tot de eerstvolgende werkdag, op hetzelfde uur.

De zaakvoerder heeft het recht, tijdens de zitting, de beslissing met betrekking tot de goedkeuring van de jaarrekening drie weken uit te stellen. Deze verdaging doet geen afbreuk aan de andere genomen besluiten, behoudens andersluidende beslissing van de algemene vergadering hieromtrent. De volgende vergadering heeft het recht de jaarrekening definitief vast te stellen.

De algemene vergadering mag in bijzondere zitting bijeengeroepen worden door de zaakvoerder(s) of de commissaris (sen) wanneer dergelijk orgaan van de vennootschap in functie is; zij moet bijeengeroepen worden op aanvraag van vennoten die tezamen minstens één/vijfde van het maatschappelijk kapitaal vertegenwoordigen. In deze gevallen geschiedt de bijeenroeping binnen de drie weken na aanvraag.

In zoverre de wet dit vereist, geschiedt de oproeping tot de algemene vergadering bij aangetekende brief, toegezonden aan elke vennoot, zaakvoerder en eventuele commissaris, ten minste vijftien dagen voor de vergadering, met opgave van de agenda, de dag en het uur van de vergadering, de plaats van de vergadering indien die niet is op de zetel van de vennootschap, en vermelding van de verslagen. De bij de wet bepaalde stukken worden samen met de oproepingsbrief toegezonden aan de vennoten, zaakvoerders en eventuele commissarissen, alsook aan alle andere personen, die er op gerechtigd zijn en er om verzoeken.

Art. 11. De algemene vergaderingen worden gehouden op de maatschappelijke zetel, of op een andere plaats, op voorwaarde dat deze plaats nauwkeurig wordt aangegeven in de bijeenroepingen. Iedere vennoot mag zich op de algemene vergadering laten vertegenwoordigen door een gevolmachtigde, mits deze zelf vennoot is, en mits overhandiging van de volmacht aan de zaakvoerder(s), uiterlijk acht en veertig uur voor de vergadering.

Op elke algemene vergadering wordt een aanwezigheidslijst bijgehouden.

Ingeval de vennootschap slechts uit één vennoot bestaat, oefent hij de bevoegdheden van de algemene vergadering uit zonder dat hij deze kan delegeren.

De zaakvoerder(s) en de eventuele commissaris(sen) geeft(geven) antwoord op de vragen die door de vennoten worden gesteld met betrekking tot hun verslag of tot de agendapunten, voor zo ver de mededeling van gegevens of feiten niet van aard is dat zij ernstig nadeel zou berokkenen aan de vennootschap, de vennoten of het personeel van de vennootschap.

Onder voorbehoud van toepassing van andersluidende dwingende bepalingen van het Belgisch Wetboek van Vennootschappen, heeft elk aandeel recht op één stem.

Het stemrecht verbonden aan de aandelen ingeschreven op naam van een persoon gehuwd onder een stelsel dat een gemeenschappelijk vermogen omvat, komt uitsluitend toe aan de persoon op wiens naam de aandelen zijn ingeschreven, ongeacht of deze aandelen behoren tot zijn persoonlijk vermogen dan wel tot het gemeenschappelijk vermogen dat tussen de beide echtgenoten bestaat.

Wanneer effecten (aandelen en andere) in onverdeeldheid aan verscheidene personen toebehoren, kan de uitoefening van de daaraan verbonden rechten worden geschorst totdat een enkele persoon daartoe schriftelijk is aangewezen. Hij oefent ten aanzien van de vennootschap die rechten uit. Indien aandelen toebehoren aan enerzijds naakte eigenaars en anderzijds vruchtgebruikers, zal het de vruchtgebruiker (of de door de vruchtgebruikers aangewezen persoon) zijn die de rechten uitoefent.

Behalve wanneer de wet dwingend anders oplegt, worden de beslissingen in het algemeen genomen bij volstreekte meerderheid van de uitgebrachte stemmen, wat ook het aantal aandelen is dat op de vergadering is vertegenwoordigd; bij staking van stemmen wordt het voorstel aangezien als verworpen.

Art. 12. De vennoten kunnen eenparig en schriftelijk alle besluiten nemen die tot de bevoegdheid van de algemene vergadering behoren, met uitzondering van die welke bij authentieke akte moeten worden verleden.

Wat de datering van de jaarvergadering betreft, wordt de datum van de door alle aandeelhouders ondertekende beslissing geacht die te zijn van de statutaire algemene vergadering, op voorwaarde dat de door alle vennoten ondertekende schriftelijke beslissing ten laatste vijftien dagen voor de statutaire datum de vennootschap heeft bereikt. De schriftelijke beslissing, al of niet in meerdere exemplaren, wordt aangevuld met een gedateerde en door alle zaakvoerders ondertekende verklaring dat de door alle vennoten ondertekende beslissing ten laatste vijftien dagen voor de datum van de statutaire algemene vergadering op de zetel van de vennootschap is toegekomen en alle vereiste handtekeningen draagt. Indien de laatste schriftelijke beslissing niet binnen die termijn is toegekomen, moeten de zaakvoerders onverwijld de algemene vergadering bijeenroepen.

Wat de datering van de bijzondere algemene vergadering betreft, wordt de datum van de door alle aandeelhouders ondertekende beslissing geacht de datum te zijn waarop de beslissing is toegekomen op de zetel van de vennootschap. Indien er meerdere exemplaren van voorstel van beslissing werden verstuurd, is de datum van ontvangst van het laatste bepalend. De schriftelijke beslissing, opgenomen in één of meerdere goedgekeurde voorstellen, moet worden aangevuld met een gedateerde en door alle zaakvoerders ondertekende verklaring dat de door alle vennoten ondertekende beslissing op de zetel van de vennootschap is toegekomen op de in deze verklaring gemelde datum en alle vereiste handtekeningen draagt.

Uit het toegezonden voorstel van schriftelijke beslissing moet blijken of bedoeld is dat alle agendapunten als geheel moeten worden goedgekeurd om tot een geldige beslissing te komen, dan wel voor elk agendapunt afzonderlijk de schriftelijke goedkeuring wordt gevraagd.

Het toegezonden voorstel van schriftelijke beslissing kan bepalen dat de goedkeuring op de zetel van de vennootschap moet toekomen vóór een welbepaalde datum om in aanmerking te komen voor een geldige schriftelijke beslissing. Is de unaniem goedgekeurde schriftelijke beslissing, in één of meerdere exemplaren, niet tijdig toegekomen vóór die datum, dan verliezen de ondertekende goedkeuringen elke rechtskracht.

Art. 13. Het maatschappelijk boekjaar neemt aanvang op één mei en eindigt op dertig april van het daaropvolgende jaar.

Op de laatste dag van elk boekjaar wordt door het bestuur de inventaris en de jaarrekeningen opgemaakt.

De zaakvoerder(s) stellen, wanneer wettelijk vereist, bovendien een verslag op waarin zij rekenschap geven van hun beleid. Indien geen jaarverslag wordt opgemaakt, zal betreffende alle situaties waarin een tegenstrijdigheid van belangen bestond tussen de vennootschap en een zaakvoerder worden gehandeld als in het Belgisch Wetboek van Vennootschappen bepaald.

Art. 14. Het batig saldo van de resultatenrekening, vormt de netto winst.

Op deze winst wordt vijf procent voorafgenomen voor de wettelijke reserve. Die voorafneming is niet meer vereist wanneer het reservefonds één/tiende van het maatschappelijk kapitaal bereikt.

De algemene vergadering beslist over de bestemming van het saldo van de netto winst. Geen uitkering mag geschieden, indien op de datum van afsluiting van het laatste boekjaar het netto-actief, zoals het blijkt uit de jaarrekening, is gedaald of ten gevolge van de uitkering zou dalen beneden het bedrag van het gestorte, of indien dit hoger is, van het opgevraagde kapitaal, vermeerderd met alle reserves die volgens de wet of de statuten niet mogen worden uitgekeerd, en verder dient gehandeld naar het voorschrift van het Belgisch Wetboek van Vennootschappen.

Art. 15. Ingeval van ontbinding, om elke oorzaak en op welk ogenblik ook, zal de vereffening gebeuren door de zaakvoerder(s) dan in functie, tenzij de algemene vergadering uitdrukkelijk één of meer vereffenaars aanstelt. Zij bepaalt dan tevens hun bevoegdheden en vergoeding evenals tezamen de wijze van vereffening van de vennootschap. De vereffenaars zullen, tenzij uitdrukkelijke andersluidende beslissing van de algemene vergadering, de meest uitgebreide bevoegdheden hebben, inbegrepen de bevoegdheden als bepaald in het Belgisch Wetboek van Vennootschappen.

De eerste gelden voortkomend van de vereffening zullen voor alles aangewend worden tot delging van het passief en van de lasten van de vennootschap tegenover derden.

Na verwezenlijking van het actief en aanzuivering van het passief zal het batig saldo aangewend worden tot de terugbetaling aan de vennoten van het afbetaald bedrag van de aandelen.

Wat daarna beschikbaar blijft zal verdeeld worden onder de vennoten in verhouding met hun aantal aandelen.

Art. 16. Voor de uitvoering van deze statuten zal elke vennoot, zaakvoerder, commissaris, vereffenaar of gevolmachtigde van de vennootschap, die niet in België domicilieerd is en geen woonstkeuze in België heeft gedaan, geacht worden woonstkeuze gedaan te hebben op het adres van de maatschappelijke zetel, waar alle mededelingen, dagvaardingen, aanmaningen en betekeningen hem geldig kunnen gericht worden.

Art. 17. Voor alle punten niet uitdrukkelijk in deze voorzien wordt verwezen naar het Belgisch Wetboek van Vennootschappen.»

Huitième résolution

L'assemblée décide d'autoriser Monsieur Paul-Henri VERHELST à représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Belgique à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Belgique.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de conférer à "FIDALUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour radier la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés de Dendermonde (Belgique).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M.-L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 avril 2009. Relation: EAC/2009/4820. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009067706/239/271.

(090079261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Great Rock Mountain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.290.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the eleventh day of May.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Renaud Sabbe, employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, acting in the name and on behalf of Mr. Stefano Giudici, Engineer, born in Rogno (BG) on April 4, 1942, residing at San Maurizio 66, Lovere, Italy

by virtue of a proxy given on March 12, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Great Rock Mountain S.A.", having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, has been incorporated pursuant a deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange, on August 12, 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 828 on November 8, 1999. The articles of the company have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange on Mai 6 2002, published in Memorial Recueil des Sociétés et Associations number 1180 on August 6, 2002;

- that the capital of the corporation "Great Rock Mountain S.A." is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) shares, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, fully paid;

- that Mr. Stefano Giudici, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at April 22, 2009, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at April 22, 2009 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all issued units or/and the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Estimation - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand five hundred euros (EUR 1,500).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le onze mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Renaud Sabbe, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Stefano Giudici, Ingénieur, né à Rogno (BG) le 4 avril 1942, résident à San Maurizio 66, Lovere, Italie,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Great Rock Mountain S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 12 août 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 8 du 8 novembre 1999. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 6 mai 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1180 du 6 août 2002;

- que le capital social de la société "Great Rock Mountain S.A." s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Stefano Giudici, prénommé, est devenu seul propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 22 avril 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 22 avril 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Sabbe, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18592. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009067711/220/99.

(090079191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

LDV Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 116.425.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of May.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S. à r.l., with its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number 117987; and

REM FINANCE - GROUPE LEONARD DE VINCI S.A., with its registered office at 20, rue Leonard de Vinci, F-75016 Paris,

Here both represented by Mrs Sylvie LEXA, companies' director, with professional address in Senningerberg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties represented as stated here above have required the undersigned notary to state that AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S. à r.l. and REM FINANCE - GROUPE LEONARD DE VINCI S.A., prenamed are the sole partners of LDV OCEAN S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L - 1030 Luxembourg, 412F, route de Trèves, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B and number 117987, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 26, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1390 on July 19, 2006.

Then the appearing parties representing the entire share capital unanimously took the following resolutions:

Resolutions

The partners decide to transfer the company's registered office from 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

As a consequence of the above-mentioned resolution, the partners decide to amend article 5 of the company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad".

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing parties who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le sixième jour de mai.

Par devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S. à r.l., ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 117987; et

REM FINANCE - GROUPE LEONARD DE VINCI S.A., ayant son siège social au 20, rue Léonard de Vinci, F-75016 Paris.

Toutes deux ici représentées par Madame Sylvie LEXA, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Senningerberg, en vertu de deux procurations données sous seing.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentant d'acter que AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S. à r.l. et REM FINANCE - GROUPE LEONARD DE VINCI S.A., précitées sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LDV OCEAN S. à r.l., ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 116425,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le numéro 1390 du 19 juillet 2006.

Ensuite les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Résolutions

Les associés décident de transférer le siège social de la société du 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 mai 2009. LAC/2009/ 17899. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mai 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009067873/202/78.

(090079725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

ROLLINGER Chauffage/Sanitaire, Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 117.654.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 22 décembre 2006 que l'administrateur-délégué, Monsieur Christian COLLARD, administrateur de sociétés, demeurant à L-8274 Kehlen, 8, Buerweier, a le pouvoir d'engager valablement la société par sa signature individuelle ou par sa co-signature obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009067032/13.

(090078518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.265.839,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

In the year two thousand nine, on the fourteenth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

WP X International Investments LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations of the State of Delaware under number 4674244, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America,

here represented by Ms Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 13 May 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of WP X LuxCo S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133418, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2843 on 7 December 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 815 on 16 April 2009.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one million four hundred and ninety-five thousand three hundred eight euro (EUR 1,495,308) so as to raise it from its current amount of two million seven hundred and seventy thousand five hundred and thirty-one euro (EUR 2,770,531) up to four million two hundred and sixty-five thousand eight hundred and thirty-nine euro (EUR 4,265,839) by issuing one million four hundred and ninety-five thousand three hundred and eight (1,495,308) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to be subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, for the price of one million four hundred and ninety-five thousand three hundred and eight euro (EUR 1,495,308), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at four million two hundred and sixty-five thousand eight hundred and thirty-nine euro (EUR 4,265,839) represented by four million two hundred and sixty-five thousand eight hundred and thirty-nine (4,265,839) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's share capital by an amount of one million four hundred and ninety-five thousand three hundred eight euro (EUR 1,495,308) so as to raise it from its current amount of two million seven hundred and seventy thousand five hundred and thirty-one euro (EUR 2,770,531) up to four million two hundred and sixty-five thousand eight hundred and thirty-nine euro (EUR 4,265,839) by issuing one million four hundred and ninety-five thousand three hundred and eight (1,495,308) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

All of the one million four hundred and ninety-five thousand three hundred eight (1,495,308) new shares have been subscribed by WP X International Investments LLC, prenamed, here represented as aforementioned, for the price of one million four hundred and ninety-five thousand three hundred and eight euro (EUR 1,495,308).

The shares so subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, have been paid up by a contribution in cash so that the amount of one million four hundred and ninety-five thousand three hundred and eight euro (EUR 1,495,308) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of one million four hundred and ninety-five thousand three hundred and eight euro (EUR 1,495,308) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole member resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at four million two hundred and sixty-five thousand eight hundred and thirty-nine euro (EUR 4,265,839) represented by four million two hundred and sixty-five thousand eight hundred and thirty-nine (4,265,839) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

WP X International Investments LLC, une limited liability Company constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations de l'Etat de Delaware sous le numéro 4674244, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 13 mai 2009.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de WP X LuxCo S.à.r.l., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133418, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2843, le 7 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 815, le 16 avril 2009.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent huit euros (EUR 1.495.308), afin de l'augmenter de son montant actuel de deux millions sept cent soixante-dix mille cinq cent trente et un euros (EUR 2.770.531) jusqu'à quatre millions deux cent soixante-cinq mille huit cent trente-neuf euros (EUR 4.265.839) par l'émission d'un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent huit (1.495.308) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui seront entièrement souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, pour le prix d'un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent huit euros (EUR 1.495.308), lequel apport sera entièrement allouée au capital social.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre millions deux cent soixante-cinq mille huit cent trente-neuf euros (EUR 4.265.839), représenté par quatre millions deux cent soixante-cinq mille huit cent trente-neuf (4.265.839) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent huit euros (EUR 1.495.308), afin de l'augmenter de son montant actuel de deux millions sept cent soixante-dix mille cinq cent trente et un euros (EUR 2.770.531) jusqu'à quatre millions deux cent soixante-cinq mille huit cent trente-neuf euros (EUR 4.265.839) par l'émission d'un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent huit (1.495.308) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent huit (1.495.308) nouvelles parts sociales ont été souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, ici représentée comme il est dit, pour un prix d'un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent huit euros (EUR 1.495.308).

Les parts sociales ainsi souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, ont été libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme d'un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent huit euros (EUR 1.495.308) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

L'apport d'un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent huit euros (EUR 1.495.308) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre millions deux cent soixante-cinq mille huit cent trente-neuf euros (EUR 4.265.839), représenté par quatre millions deux cent soixante-cinq mille huit cent trente-neuf (4.265.839) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à EUR 2.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2009. Relation: LAC/2009/19383. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009067879/242/144.

(090079938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Rheinpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.380.

Extrait des résolutions de l'associé du 24 février 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.
- De nommer le "Geschäftsführer" suivant avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square 5-7, Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009066746/18.

(090078852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Drack SPF S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8356 Garnich, 19, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 79.182.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 mars 2009

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur KWIST Dick au poste de Commissaire aux Comptes et de le remplacer par la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009066822/16.

(090078275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.